



DÉCLARATION SUR LA DURABILITÉ

2022

Déclaration sur la Durabilité

SOMMAIRE

P. 03	1. Orientations stratégiques du Groupe Foyer en matière de durabilité
P. 03	1.1. Les orientations stratégiques
P. 04	1.2. La gouvernance RSE
P. 05	2. Implémentation de la réglementation
P. 05	2.1. Reporting non-financier
P. 05	2.2. Politique d'engagement dans les sociétés cotées
P. 05	2.3. Informations en matière de durabilité
P. 05	2.3.1. Investissements
P. 07	2.3.2. Conseil en assurances sur le marché local
P. 07	2.3.3. Conseil en assurances sur les marchés internationaux
P. 08	2.3.4. Rémunération
P. 09	2.3.5. Produits
P. 09	2.4. Développements réglementaires
P. 09	2.4.1. Solvabilité
P. 10	2.4.2. IDD
P. 10	3. Impact et Gestion des risques de durabilité
P. 10	3.1. Gestion des risques de durabilité
P. 10	3.2. Approche de matérialité
P. 11	3.3. Contribution de Foyer à la protection contre le changement climatique
P. 12	4. La stratégie RSE en action depuis 2020

Le Groupe Foyer a choisi d'intégrer la durabilité au coeur de sa stratégie afin de relever les défis environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), à l'aide de ses produits et services, et à contribuer à une société plus durable au travers de ses actions en matière de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

La Déclaration de durabilité 2022 du Groupe Foyer met en lumière les engagements et les progrès réalisés par le Groupe Foyer afin de réaliser ses objectifs stratégiques.

Ces engagements se déclinent sur plusieurs niveaux : durabilité sur son site web¹.

- Implémentation de la réglementation en matière de durabilité ;
- Impact et gestion des risques de durabilité ;
- Notre stratégie RSE en actions depuis 2020.

Bien que certaines informations générales reprises dans le présent document concernent le Groupe Foyer en sa totalité, les informations plus détaillées prescrites par la réglementation ne concernent que les activités assurantielles du Groupe, en excluant les activités de gestion d'actifs. En effet, CapitalatWork Foyer Group S.A. publie ses informations réglementaires en matière de

La présente Déclaration sur la Durabilité concerne les informations relatives au Groupe et les entités qui le constituent. Les informations en matière de durabilité relatives aux produits² sont reprises dans un document séparé intitulé « méthodologie ESG », également publiée sur notre site web³.

Pour refléter les spécificités du business model de WEALINS S.A., celle-ci publie sa propre « Déclaration sur la Durabilité » sur son site web⁴ qui vient compléter la présente « Déclaration sur la Durabilité » du Groupe Foyer.

1. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GROUPE FOYER EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les orientations stratégiques du Groupe Foyer en matière de durabilité sont inscrites depuis 2020 dans sa gouvernance d'entreprise. Cette orientation a été renforcée avec la création d'un poste de « Responsable RSE » pourvu mi-année 2022.

1.1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les réflexions stratégiques en matière de durabilité concernent notamment les produits, les investissements, la politique des ressources humaines et l'impact environnemental du Groupe.

La **Charte de Gouvernance du Groupe Foyer** inclut une section « XI. Responsabilité sociale, sociétale et

environnementale »⁵. Cette section s'inspire du « Code de Gouvernance des compagnies d'assurances et de réassurance » publié par l'ACA à la suite de son assemblée générale du 27 mai 2020⁶, à l'élaboration duquel Foyer a activement contribué.

La RSE est un des six piliers transversaux du **Plan d'Entreprise 2023 – 2025** du Groupe Foyer, arrêté par le Conseil d'administration de Foyer S.A. du 6 décembre 2022.

1. <https://www.capitalatwork.com/luxembourg/fr/informations-juridiques/>

2. Conformément à l'article 10 SFDR, notamment sur le produit art 8 SFDR nommé « Invest4Change »

3. <https://www.foyer.lu/fr/fif>

4. <https://wealins.com/fr/informations-reglementaires#menu1>

5. <https://groupe.foyer.lu/fr/documents>

6. https://www.aca.lu/media/5ecfcf2183514_codeacagouvernance2020.pdf

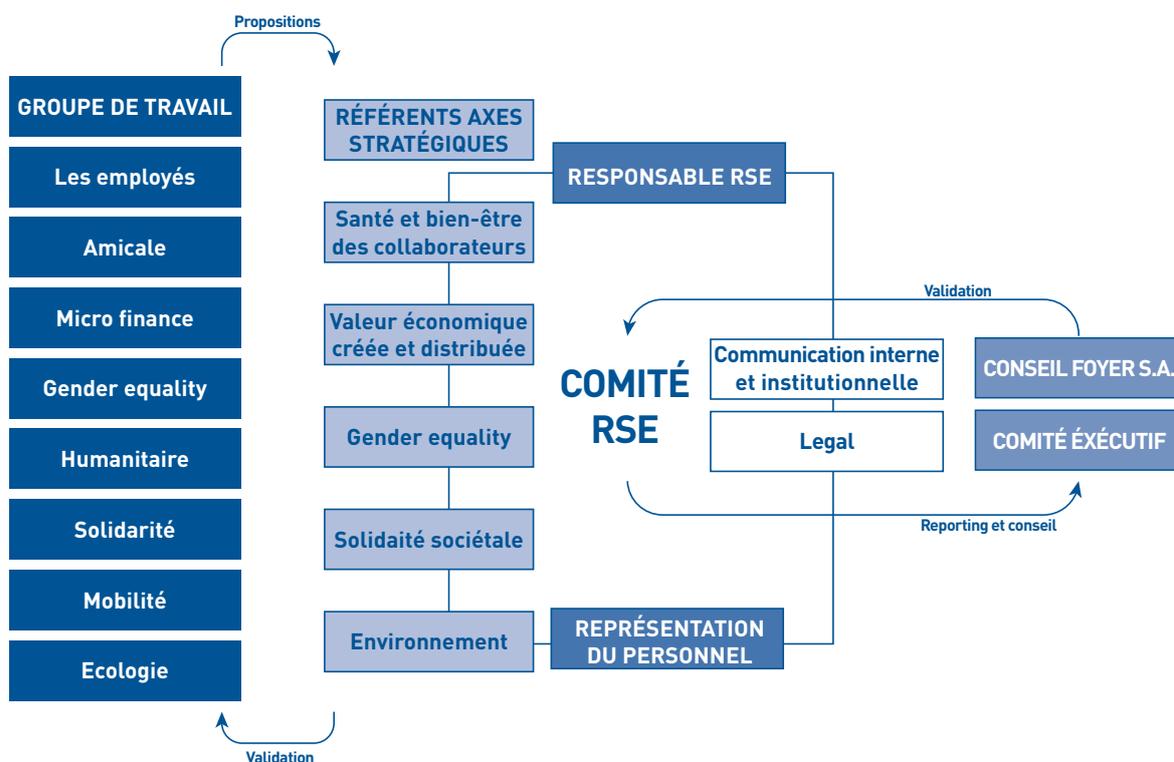
Le pilier RSE du Plan d'Entreprise s'articule autour de l'implémentation des obligations légales, les investissements, l'offre de produits et services ainsi

que la poursuite des projets en cours, notamment ceux poursuivant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du Groupe.

1.2. LA GOUVERNANCE RSE

La gouvernance RSE au sein du Groupe se décline aussi bien « top down » - à travers la définition de nos axes stratégiques et leurs prises en compte dans les activités business-, que « bottom up » - en invitant nos employés à présenter des initiatives et à être acteurs du développement RSE. Les approches « top down » et « bottom up » se rencontrent notamment lors des préparations annuelles de la stratégie et du Plan d'Entreprise du Groupe.

Le Comité RSE, dont la composition est reprise dans l'organigramme ci-dessous, émet ses recommandations sur les propositions élaborées par la Direction. Ces recommandations sont soumises au conseil d'administration de Foyer S.A. de juin pour la stratégie et de décembre pour le Plan d'Entreprise. L'organigramme des acteurs en matière de durabilité au sein du Groupe est repris ci-dessous :



2. IMPLÉMENTATION DE LA RÉGLEMENTATION

2.1. REPORTING NON-FINANCIER

La réglementation existante en matière de reporting non financier (« Non Financial Reporting Directive » ou « **NFRD** »⁷) n'est pas applicable au Groupe Foyer comme aucune compagnie d'assurances dans le groupe n'atteint le critère du nombre moyen de 500 employés sur l'exercice 2022 conformément à l'article 85-2 de la loi du 8 décembre 1994 modifiée relative aux comptes annuels des entreprises d'assurance⁸.

Toutefois, le Groupe Foyer sera soumis à la réglementation « Corporate Sustainable Reporting Directive » ou « **CSRD** »⁹.

2.2. POLITIQUE D'ENGAGEMENT DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES

En tant qu'investisseur institutionnel (« Shareholder Rights Directive 2 » ou « **SRD 2** »¹⁰), le Groupe Foyer a publié une « Politique d'engagement relative aux investissements dans des sociétés cotées par le Groupe Foyer »¹¹.

Ici également, la société WEALINS S.A. a publié de son côté une « Politique d'engagement de WEALINS S.A. » sur son site web¹² qui vient compléter celle du Groupe Foyer pour refléter les spécificités du business model de WEALINS S.A..

2.3. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La présente section contient la publication d'informations en matière de durabilité conformément à la « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « **SFDR** »¹³ pour l'activité assurantielle du Groupe Foyer.

CapitalatWork Foyer Group S.A., société active dans la gestion d'actifs, publie ces informations de façon séparée¹⁴.

2.3.1. Investissements

2.3.1.1. Risques de durabilité¹⁵

Le risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'investissement. Sa matérialisation peut prendre diverses formes, telles que campagne de boycott, dégradation de l'image de marque, réglementation accrue par les autorités ou pénalités financières, jusqu'à la corruption ou la fraude rendue possible par une mauvaise gouvernance.

La gestion du risque de durabilité est intégrée dans le processus d'analyse préalable réalisé avant chaque investissement, en particulier pour les actions, ainsi que dans les analyses de suivi réalisées pour les investissements déjà détenus en portefeuille. En

7. La Directive 2014/95/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, implémenté au Grand-Duché de Luxembourg notamment par l'article 68bis de la loi sur le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises

8. https://www.caa.lu/uploads/documents/files/Loi_ComptesAnnuels_1994-12-08_coord_2016-08-08.pdf

9. Directive 2022/2464 du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises

10. Directive 2017/828/UE modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, implémentée au Grand-Duché de Luxembourg par la loi du 1er août 2019 modifiant la loi modifiée du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées

11. www.groupe.foyer.lu

12. <https://wealins.com/fr/informations-reglementaires#menu>

13. Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

14. www.capitalatwork.com

15. La présente sous-section contient la politique du Groupe Foyer relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement dans le sens de l'article 3 (1) SFDR

effet, les risques associés à des comportements répréhensibles, ou des faiblesses dans les aspects de responsabilité, peuvent provoquer des impacts importants qu'il est indispensable de prendre en compte avant de réaliser un nouvel investissement, ou dans le choix de conserver un investissement existant. Les aspects de responsabilité sociale des entreprises, ou « RSE » font donc partie intégrante du cas d'investissement pour toute nouvelle position ou toute position réévaluée pendant la période de détention.

Le risque de durabilité est estimé à partir de sources externes spécialisées : agences de notation extra-financière ou analyses extra-financières des sociétés de recherches spécialisées sur les actions ou les obligations. Ces sources traitant plus exhaustivement l'univers des actions que celui des obligations, leur usage sera mécaniquement plus systématique dans l'analyse des actions. Leur prise en compte dans le cas d'investissement se concentrera sur les risques principaux à court ou moyen terme, ceci correspondant à un horizon de temps de quelques années. L'allocation du portefeuille visera à limiter les expositions aux risques identifiés comme probables et matériels, ainsi qu'aux sociétés les moins bien notées de manière plus générale.

2.3.1.2. Incidences négatives¹⁶

La prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) des investissements du groupe Foyer est réalisée dans le cadre de notre politique de gestion du risque de durabilité, qui est elle-même intégrée dans le processus d'analyse préalable réalisé avant chaque investissement, en particulier pour les actions, ainsi que dans les analyses de suivi réalisées pour les investissements déjà détenus en portefeuille.

La prise en compte des PIN nécessite l'usage de données pertinentes, fiables et couvrant une partie représentative de nos investissements. Or, dans un

contexte de transparence ESG en plein développement, et qui n'a pas encore atteint sa maturité, de telles données ne sont généralement disponibles que trop partiellement, en particulier en ce qui concerne les facteurs sociaux. De même, les données ESG pour les investissements obligataires sont encore très parcellaires. L'usage de ces données encore incomplètes ne permet pas pour l'instant de donner une image représentative des incidences négatives de notre portefeuille d'investissements.

Les PIN sont donc pour l'instant analysées uniquement pour les investissements réalisés en actions. Sont ainsi définis pour chaque société investie, lesquels des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) selon la définition des Nations Unies sont les plus « à risque ». Les 5 plus importants ODD pouvant être compromis sont identifiés et notés graduellement (de 1 pour le moins à risque à 5 pour le plus à risque) et une moyenne pondérée par les poids des valeurs au sein de la partie action est calculée.

Nous prévoyons à l'avenir, avec la mise en place de solutions plus concrètes et plus pertinentes pour répondre aux besoins de la régulation SFDR, d'assurer un suivi davantage quantitatif d'un certain nombre de critères ESG et d'étendre le périmètre d'analyse aux autres parties du portefeuille d'investissements, notamment les obligations d'entreprises. Dans ce cadre, les PIN sur les facteurs de durabilité d'un portefeuille d'actifs seront définies comme le calcul d'un impact moyen pondéré des investissements en portefeuille sur les problématiques de durabilité identifiées comme les plus représentatives en fonction des actifs détenus. En pratique, il s'agira des PIN définies par l'acte délégué SFDR (Annexe I)¹⁷ plus généralement de facteurs environnementaux (intensité carbone, rejets matières polluantes, impact sur la biodiversité, etc.) ou sociaux (droits de l'homme, conditions de travail, etc.) qui peuvent être objectivement mesurés.

16. La présente sous-section contient les informations sur le « Principal Adverse Impact » (« PAI »), c'est-à-dire les principales incidences négatives (« PIN ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans le sens de l'article 4 SFDR.

17. Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques

2.3.2. Conseil en assurances sur le marché local

2.3.2.1. Risques de durabilité¹⁸

Le Groupe Foyer distribue des produits d'assurance vie épargne¹⁹ sur le marché local, c'est-à-dire luxembourgeois, à travers les compagnies Foyer Vie S.A. et Raiffeisen Vie S.A..

La politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil en assurance sur le marché local consiste à ce que le réseau de distribution du Groupe Foyer :

- veille à donner des informations correctes aux prospects sur les caractéristiques de durabilité des produits d'assurance vie épargne concernés et de s'abstenir de toute forme de « greenwashing »²⁰;
- soit sensibilisé, à travers une offre de formation, aux questions relatives à la durabilité.

2.3.2.2 Incidences négatives²¹

Dans le cadre de la commercialisation du produit d'assurance-vie « invest4change », Foyer Vie S.A. prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Raiffeisen Vie S.A. ne commercialise pas à ce stade de produit appartenant à la catégorie article 8 SFDR promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales. Dans ce cadre, Raiffeisen Vie S.A. ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La gamme sera toutefois revue en 2023.

2.3.2.3. Les besoins ESG de nos clients

Afin de servir les clients de Foyer Vie S.A. qui souhaitent investir dans un produit d'assurance épargne qui présente des caractéristiques ESG, Foyer a lancé, en décembre 2021, un produit article 8 SFDR « invest4change »²².

Foyer Vie S.A. n'a pas développé de produit d'assurance épargne dit article 9 SFDR qui a l'investissement durable comme objectif.

Raiffeisen Vie S.A. n'a pas encore développé de produit d'assurance article 8 ou 9 SFDR mais pourra profiter le moment venu de l'expérience et du know how que Foyer Vie S.A. est en train d'acquérir.

2.3.3. Conseil en assurances sur les marchés internationaux

2.3.3.1 Risques de durabilité²³

Le Groupe Foyer distribue des produits d'assurance vie²⁴ et de capitalisation sur les marchés internationaux, principalement en Belgique, France, Italie, Suède, Norvège, Finlande, Espagne et au Portugal, mais également au Luxembourg, à travers la société WEALINS S.A.

WEALINS S.A. ne fournit de conseil en assurance qu'en cas de vente directe (en l'absence de courtier). Son rôle est alors d'analyser les exigences et besoins du client afin de lui conseiller ou pas de souscrire un produit distribué par WEALINS S.A. qui soit en adéquation avec ses exigences et besoins, et de l'orienter vers un ou plusieurs types de supports d'investissement disponibles

18. La présente sous-section contient la politique de Foyer relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son conseil en assurance dans le sens de l'article 3 (2) SFDR.

19. Sont concernés uniquement les produits d'investissements basées sur l'assurance (« Insurance Based Investment Products » ou « IBIPs »), donc pas les produits d'assurance non-vie ou les produits d'assurances-vie couvrant uniquement un risque (de décès, d'invalidité).

20. « Greenwashing » consiste à donner une fausse impression aux prospects qu'un produit favorise l'environnement

21. La présente sous-section contient les informations sur le « Principal Adverse Impact » (« PAI »), c'est-à-dire la prise en compte dans le conseil en assurance des principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité dans le sens de l'article 4 SFDR.

22. Voir ci-dessous section 2.3.5.1 « Produits ESG »

23. La présente sous-section contient la politique du Groupe Foyer relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son conseil en assurance dans le sens de l'article 3 (2) SFDR.

24. Sont concernés uniquement les produits d'investissements basées sur l'assurance (« Insurance Based Investment Products » ou « IBIPs »), donc pas les produits d'assurance non-vie ou les produits d'assurance-vie couvrant uniquement un risque (de décès, d'invalidité).

au sein de ce produit. Les investissements en tant que tels se font en fonction des supports d'investissement choisis par les clients au sein du produit recommandé.

Les investissements ne sont pas pilotés par WEALINS S.A. mais le sont soit par des tiers gestionnaires (eux-mêmes choisis en fonction du support), soit par les clients ou leurs mandataires dans le cadre des fonds d'assurance spécialisés.

A l'exception du produit « WE-impact » distribué sur le marché belge, le processus de décision en matière d'investissement ne relève pas de WEALINS S.A., il est difficile en l'état pour WEALINS S.A. de mettre en place une politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses conseils en assurance. Il lui est cependant possible de veiller à ce que les tiers qui pilotent les investissements soient sensibilisés à l'intégration des risques et respectent pleinement les directives en matière de durabilité.

2.3.3.2 Incidences négatives

A l'exception du produit « WE-impact » distribué sur le marché belge, WEALINS S.A. ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité du fait de l'externalisation de la gestion financière. Une réflexion sur la possibilité pour WEALINS S.A. d'implémenter un dispositif de lutte contre ces incidences négatives et sur la manière d'y procéder est en cours.

2.3.3.3 Les besoins ESG de nos clients

WEALINS S.A. ne gère pas elle-même les actifs sous-jacents aux produits d'assurance vie et de capitalisation

en unités de compte qu'elle propose et dont les risques financiers sont intégralement supportés par les souscripteurs.

Toutefois, sur le marché belge WEALINS S.A. propose un produit article 8 SFDR nommé « WE-impact ». Ce produit offre une expérience client 100% dématérialisée et permet d'investir exclusivement dans des sous-jacents article 8 SFDR. Tant le produit que les sous-jacents proposés ont obtenu le label belge « Towards Sustainability » ainsi que le label ESG Insurance Product de LuxFLAG.

2.3.4. Rémunération

Le Groupe Foyer inclut dans sa politique de rémunération les informations suivantes sur la manière dont cette politique est adaptée à l'intégration des risques en matière de durabilité²⁵ :

- Mise en place de mesures favorisant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée (travail à temps partiel, télétravail, temps de travail flexible, possibilité de prendre des jours de congés supplémentaires sur le 13^{ème} mois).
- Lutte contre toute forme de discriminations à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution de nos collaborateurs : équité interne dans l'attribution des salaires à l'embauche ; équité dans l'attribution des bonus et augmentations de salaire basée sur le niveau de fonction, le niveau d'expertise et le niveau de performance ; équité dans les promotions basées sur des critères définis ; équité à l'accès à la formation (techniques, développement personnel...) prise en charge par l'employeur.
- Préoccupations environnementales : car policy

25. Article 5 SFDR

(véhicules de société peu polluants).

- Préoccupations de la santé : Assurance hospitalisation pour l'ensemble de nos collaborateurs et leurs familles ; Vaccination antigrippale proposée à tous les collaborateurs (via l'ASTF).
- Mise en place d'une prime participative : Lier plus directement encore la rémunération de l'ensemble de nos collaborateurs à la performance de l'entreprise.
- Modulation de la partie variable de la rémunération de la Direction évitant une prise de risque à court terme en faveur d'une création de valeur à long terme et lien de cette rémunération avec les objectifs en matière de ESG.
- Analyse des écarts de rémunération selon les genres.

Foyer confirme sa volonté de développer ses pratiques de rémunération en lien avec la stratégie RSE notamment au niveau de la rémunération variable.

2.3.5. Produits

2.3.5.1 Produits ESG

En décembre 2021, Foyer Vie S.A. a lancé le produit assurance épargne « invest4change »²⁶. Ce produit promeut des caractéristiques ESG et se qualifie dès lors comme un produit dit article 8 SFDR. Il a reçu de nouveau le label de LuxFLAG dénommé LuxFLAG ESG Insurance Product. Les sous-jacents sont également labélisés par LuxFLAG.

2.3.5.2 Produits standards

Le Groupe Foyer distribue également des produits qui ne visent aucun des objectifs de durabilité²⁷. Pour ces produits d'assurance vie épargne standard²⁸, l'avertissement prévu par la réglementation est inclus

dans la documentation précontractuelle²⁹. Certains de ces produits d'assurance vie épargne standard, peuvent proposer des sous-jacents eux-mêmes classés article 8 SFDR. Dans ce cas, les informations précontractuelles de durabilité sont remises pour la partie y relative.

2.4. DÉVELOPPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Le Groupe Foyer suit les développements réglementaires en matière de durabilité, y compris les amendements envisagés à la Directive « Solvabilité 2 » et à « IDD »³⁰.

2.4.1. Solvabilité 2

Dans sa gestion des risques sous la réglementation dite « Solvabilité 2 », le Groupe Foyer inclut désormais le risque climatique. Ainsi, dans son Own Risk and Solvency Assessment ("ORSA") de 2022, Foyer a mis en oeuvre un stress test afin de chiffrer l'impact potentiel du réchauffement climatique sur sa solvabilité.

Pour la seconde mise en oeuvre de ce stress test, les hypothèses suivantes ont été implémentées :

- Un choc sur les actifs qui prend en compte les consommations d'énergie avec la part d'énergie renouvelable, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'attention portée au risque climatique des différentes entreprises émettrices des actions et obligations présentes dans les portefeuilles des sociétés du Groupe Foyer ;
- Une exacerbation des facteurs de choc pour les risques de tempête, grêle et inondation dans l'évaluation des risques de catastrophe pour les sociétés Foyer Assurances S.A. et Foyer Luxembourg Ré S.A.

26. Plus d'informations sur ce produit sont disponibles sous :

<https://www.foyer.lu/fr/epargne-retraite/investissement#solution-invest4change>

27. Les produits dits article 8 SFDR « light green » et article 9 SFDR « dark green »

28. Les produits dits article 6 SFDR

29. Article 7 Taxonomy Regulation disclaimer : « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. ».

30. Insurance Distribution Directive : Directive (UE) 2016/97 sur la distribution d'assurances du 20 janvier 2016

2.4.2. IDD

La réglementation IDD intègre des critères de durabilité, notamment dans la recherche d'un produit assurance épargne³¹ adapté aux besoins des clients. Dans ce cadre,

Foyer Vie S.A. a lancé un produit « invest4change » (voir ci-dessus sections 3.3.2.3 et 3.3.5.2) qui convient aux besoins des clients qui souhaitent investir dans un produit d'assurance épargne qui présente des caractéristiques ESG.

3. IMPACT ET GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

3.1. GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

Le Groupe Foyer est en train d'élaborer une gestion des risques en matière de durabilité.

Des travaux ont déjà été effectués en analysant des risques de durabilité dans le cadre de la mise en conformité avec :

- SFDR (voir ci-dessus titre 2.3), notamment en ce qui concerne la politique d'investissement, la commercialisation de nos produits épargne et notre politique de rémunération ;
- L'actualisation de « Solvabilité II » (voir ci-dessus titre 2.4.1) dans la mesure où Foyer inclut désormais le risque climatique dans son Own Risk and Solvency Assessment ("ORSA").
- Intégration des critères ESG dans la procédure de souscription Grands comptes et Risques spéciaux pour les nouvelles affaires et screening sur les 100 plus grands clients en portefeuille.

3.2. APPROCHE DE MATÉRIALITÉ

Le Groupe Foyer a commencé la réalisation d'une matrice de double matérialité pour préparer la conformité avec la directive CSRD.

Ce programme a débuté, dans un premier temps, par une session de formation pour 25 collaborateurs

et collaboratrices sur les notions fondamentales de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) et de l'assurance responsable.

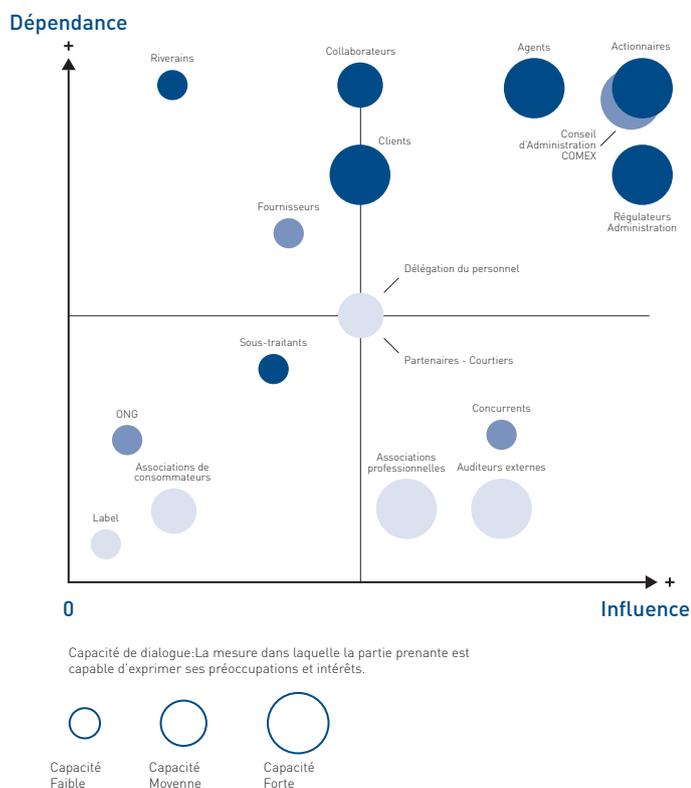
Dans un second temps, 4 ateliers ont eu lieu pour créer la matrice de matérialité d'impact et financière du Groupe Foyer, consacrés à l'entité et aux produits d'assurance avec la participation des collaborateurs.

Une liste de thématiques prioritaires pour Foyer a été retenue et chacune a reçu une cotation supérieure ou égale à 3 sur 4 (échelle : 1. Pas d'impact, 2. Peu d'impact, 3. Impact important, 4. Impact très important) pour la matérialité d'impact et également pour la matérialité financière.

Les collaborateurs concernés ont été conviés à un atelier dédié à l'identification et à la cartographie des parties prenantes. Pour cet atelier, les participants ont été répartis en trois groupes afin de représenter le groupe (Foyer, CapitalatWork et WEALINS). Au cours de cet atelier, 18 parties prenantes ont été identifiées et cotées selon des caractéristiques spécifiques dans le but de les positionner sur la carte élaborée pour chaque entité du groupe.

31. Il s'agit des produits d'investissements basées sur l'assurance (« Insurance Based Investment Products » ou « IBIPs »).

1. Actionnaires
2. Associations de consommateurs
3. Associations professionnelles
4. Auditeurs externes
5. Clients
6. Collaborateurs
7. Concurrents
8. Conseil d'Administration - COMEX
9. Fournisseurs
10. Labels
11. ONG
12. Agents
13. Partenaires – Courtiers
14. Riverains
15. Régulateurs - Administration
16. Sous-traitants
17. Délégation du personnel
18. Agences de notation (non pertinentes)



Enfin, le Comité exécutif Groupe après présentation des résultats de ces différents ateliers s'est également réuni afin d'identifier et coter les thématiques ESG prioritaires du Groupe Foyer.

Ainsi tant les collaborateurs du Groupe Foyer que le Comité exécutif Groupe ont eu l'opportunité de participer à cet exercice de double matérialité pour la cotation des thématiques tant sur l'impact de celle-ci que sur la valeur financière du Groupe Foyer. Un exercice d'engagement avec les administrateurs et les clients au sein de Foyer sera prévu courant 2023.

Le détail de l'analyse finalisée de double matérialité sera présenté au sein de la Déclaration de durabilité de 2023.

3.3. CONTRIBUTION DE FOYER À LA PROTECTION CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Comme indiqué ci-dessus sous la section 3.2, un des impacts matériels que le Groupe Foyer peut avoir en matière de durabilité se situe au niveau des sinistres à dédommager.

Le Groupe Foyer a activement vendu la couverture contre les inondations (la couverture dite « CatNat »³²) de façon que 87% des clients particuliers Foyer sont couverts lors d'inondations et pluies torrentielles.

Également, le taux de couverture des clients particuliers Foyer contre les risques liés à la tempête est de 99,70%.

Lors des inondations qui ont ravagé le Luxembourg les 14 et 15 juillet 2021, Foyer a enregistré plus de 3.000 sinistres pour une charge totale de 59,4 millions €.

32. Catastrophes Naturelles

33. Note d'information du CAA 22/11 relative à la situation un an après les inondations des 14-15 juillet 2021

La charge pour l'ensemble des assureurs luxembourgeois s'élève à 133 millions €³³.

En Belgique, 534 sinistres ont été enregistrés pour une charge totale de 18,5 millions €.

La large couverture ainsi que la gestion efficace des sinistres et l'engagement des équipes sinistres et des agents montrent la plus-value de Foyer dans son

métier d'assureur, et plus particulièrement dans la protection de la population et de l'économie contre les conséquences du risque climatique.

Ce risque climatique se matérialise de plus en plus. Le défi que Foyer souhaite relever à plus long terme est de continuer à offrir une couverture efficace contre les conséquences du changement climatique à des primes qui restent abordables.

4. LA STRATÉGIE RSE EN ACTION DEPUIS 2020

Les actions listées ci-dessous à titre informatif sont le résultat des orientations stratégiques du pilier RSE, des actions des 7 groupes de travail ainsi que des actions mises en place par les Services Généraux.

Ego-gestes

- Communications de 20 fiches de sensibilisation aux Ecogestes.

Eau

- Installation d'un récupérateur d'eau de pluie de 100 000 litres alimentant les chasses d'eau d'une partie du bâtiment et l'arrosage des espaces verts.
- Changement pour des produits de nettoyage respectueux de l'eau.

Energie

- 520 panneaux solaires installés sur le toit.
- 3000 tubes d'éclairage remplacés (LED).
- Changement des critères CO2 pour les voitures de Direction et Collaborateurs.
- Réduction du chauffage au gaz à 21°C soit un gain de 30555 m3 sur la période novembre 2022 et janvier 2023 [-38% de consommation].

Biodiversité

- 240m² de murs végétaux de 12m de hauteur avec 25 espèces de plantes et fleurs.
- 3500m² d'espaces boisés avec 135 arbres au sein d'une partie du bâtiment.
- 6 ruches sur le toit.

Papier

- 70 imprimantes individuelles supprimées.
- Utilisation de papier recyclé : pour impression et papier mains et W.C..

Déchets

- 700 poubelles individuelles supprimées.
- Réduction des déchets alimentaires au niveau de la restauration (- 780kg pour 2022).
- 2 actions de ramassages des déchets zoning Am Bann 2021/2022.

Plastique

- Mise en place des Ecobox et Ecocouverts soit un gain estimé de 15 000 boîtes et couverts plastiques par an.
- Suppression des gobelets en plastique et sacs poubelles en plastique soit un gain estimé de 234 000 gobelets et 208 000 sachets par an.

Produits

- Foyer Assurances S.A. :
Particuliers : garantie Inondations et Tempêtes ;
équipe Sinistres organisée pour les « événements de masse » avec un niveau de service élevé ;
Biens nomades : réparation des téléphones et tablettes sans franchise ;
Auto : couverture adaptée aux véhicules électriques (bornes, assistance, ...)
Grands comptes et Risques spéciaux : définition d'une politique de souscription Grand Comptes et Risques spéciaux intégrant des critères ESG.

- Foyer Vie S.A. : 1 produit d'assurance vie art. 8 SFDR « invest4change » labelisé LuxFLAG ESG Insurance Product.
- WEALINS S.A. : 1 produit d'assurance art. 8 SFDR pour le marché belge « WE-impact » labelisé LuxFLAG ESG Insurance Product (label luxembourgeois) et « Towards Sustainability » (label belge).

Innovation

- Organisation d'un hackathon Client/Agent/ Collaborateurs/Adolescents pour repenser la Prévention.
- Mécénat de compétences par le service innovation avec 3 start-ups.

Investissements

- Suivi des investissements avec index ESG.
- 1 politique d'investissement durable dédiée au produit « invest4change ».

Numérique responsable

- Organisation d'une séance d'information « Le numérique responsable ».
- Accessibilité numérique des sites web et applications Foyer – en cours.

Bilan carbone

- 1^{er} test réalisé pour l'année 2021 - Rédaction d'un plan d'action de réduction de l'empreinte carbone en cours. Le bilan carbone est un outil de diagnostic pour comprendre et analyser l'activité de l'entreprise en termes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serres.

Le CO2 étant le gaz le plus répandu est devenu une référence pour les données du bilan carbone. Les autres gaz sont convertis en équivalent carbone et le résultat final du bilan carbone est exprimé en tonnes équivalent CO2..

Matrice de double matérialité

- En cours de finalisation en vue de mettre en place un plan d'actions en 2023.
- La double matérialité revient à étudier les impacts de l'environnement sur l'entreprise et de l'entreprise sur son environnement.

La matérialité aide à comprendre les préoccupations des parties prenantes et à y répondre pour améliorer ses propres performances commerciales.

Capital humain

- Début du programme « Promouvoir les carrières au féminin » avec une conférence sur les stéréotypes et biais cognitifs.
- Egalité Homme/Femme : Sondage et actions pour la journée du 8 mars 2022 (Journée internationale des droits des femmes).

Santé bien être et sport

- Organisation d'une séance d'information "Towards a better understanding of Parkinson's disease".
- Programme M.E.R.C.I. Méditation, Energie, Respiration, Conscience corporelle, Intentions » présenté lors d'une séance d'information.
- Séance d'information sur la Communication non violente.
- Enquête auprès des collaborateurs sur le cancer du sein (programme de formation qui sera déployé en 2023 sur tous les types de cancer)
- Constitution d'équipe Foyer pour des événements sportifs Marathon de Luxembourg, Wanterlaf Summer Edition, Trail Uewersauer, Solirunbike, Route du Vin et sponsoring de Foyer Nordstadsemi.
- Constitution d'équipe Foyer pour des événements soutenant une cause Relais pour la Vie Luxembourg, Relais pour la Vie Belgique, Foyer goes gold, Indoor cycling (journée mondiale du don d'organes).

Pay Roll Giving et autres action – GT Humanitaire

Dans le cadre de la collaboration active avec l'ONG l'Aide à l'Enfance en Inde et au Népal (AEIN) visant la reconstruction et l'équipement d'une école Kaper Lower Secondary School à Bethanchowk :

- 45 000 € / an versés à l'ONG via le Payroll Giving en place chez Foyer depuis 01/2021 grâce à +100 donateurs et au cofinancement du MAEE servant à : 6 salles de classe pour 121 élèves (prévue pour 2023), l'équipement de 32 salles de classe dans 8 autres écoles avec leurs fournitures scolaires et à la formation des enseignants et de parents d'élèves à l'agriculture durable avec création d'une coopérative.

- 21 575 €, fruit d'une vente aux enchères d'objets et mobilier au personnel de Foyer au profit de l'association d'Aide à l'Enfance en Inde et au Népal (AIEN).
- 2010 € collectés via une action de ventes de produit locaux et artisanaux népalais par l'ONG AEIN et le GT RSE Humanitaire au Restaurant Le Forest.
- Dévoilement d'une œuvre d'art baptisée « DreamCatcher » cocrée par les enfants du Népal et les enfants des collaborateurs du Groupe Foyer.
- Séance d'information dédiée aux actions du GT Humanitaires.
- Présentation de l'initiative de Pay Roll Giving Foyer auprès des membres de l'association ProRSE.

Collecte solidaire - GT Solidarité

- Collecte de vêtements au profit de Kolping Luxembourg.
- Journée ELA : « mets tes baskets et ramasse des déchets ».
- Collecte de 20 vélos et 30 casques offerts à Equivélo asbl.
- Collecte de 200 paires de lunettes pour Brillenweltweit.
- Collecte de vêtements (Croix Rouge luxembourgeoise).
- Collecte de jouets (Taba Walferdange).

Autres dons

- 1 million € versés à la cause des victimes du conflit ukrainien en outre via une contribution solidaire à la Croix-Rouge luxembourgeoise et la Fondation Caritas.
- 3 collectes de matériels pour l'Ukraine.
- 145 ordinateurs portables, 75 ordinateurs fixes, 20 écrans ainsi que des accessoires (souris, claviers) à 3 associations Echanges Lorraine-Ukraine, Digital Inclusion et Fondation Follereau.

Foire RSE

- 1 journée dédiée aux 7 Groupes de Travail en place chez Foyer pour présenter leurs travaux et faire connaître des associations (AEIN, ELA p.ex.).

RSE by Design – Collaboration Post / Foyer / Oekozynter Pafendall

- Workshop de co-construction en vue d'intégrer dans le développement de l'offre de POST des critères de durabilité tels que le reconditionnement ou la réparation.

Microfinance

- Foyer S.A. détient une participation de 23,5% dans Microlux, première institution de microfinance au Luxembourg. Microlux encourage la création et le développement d'entreprises en proposant des microcrédits et un accompagnement individualisé à des entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire.
- En 2022, Microlux a décaissé 60 crédits pour un montant total de 610 000 € a ainsi soutenu 34 entrepreneurs et créé environ une cinquantaine emplois. Depuis sa création en 2016, ces chiffres s'élèvent à 224 crédits décaissés pour un montant total de 3 186 000 €, soutenant ainsi 200 entrepreneurs et créant 280 emplois.

